RELATIONS PRESSE CONFÉDÉRALES

01 55 82 82 73 / presse@cgt.fr /www.cgt.fr

COMMUNIQUÉ DE PRESSE COMMUN



La liberté pour Georges Ibrahim Abdallah : mettre fin au plus vite au déni du droit

Cette année, plusieurs organisations françaises sont rassemblées pour demander d'une seule et même voix la libération de Georges Ibrahim Abdallah, sur la base du droit.

Georges Ibrahim Abdallah a été condamné en 1987 : en droit français, il est libérable depuis 1999. Et, pourtant, il est toujours emprisonné, alors que la justice s'est prononcée pour sa libération ! Cela fait de Georges Ibrahim Abdallah le prisonnier politique le plus ancien dans une prison française et, à l'exception de l'Italie, probablement en Europe.

Il ne nous appartient pas de juger de la réalité et de la gravité des faits qui lui sont reprochés. Mais, la justice a jugé, la peine a été effectuée, la loi doit s'appliquer!

Par deux fois, alors que le tribunal d'application des peines avait décidé la libération de Georges Ibrahim Abdallah, les ambassades des États-Unis et d'Israël et même Hillary Clinton, alors secrétaire d'État des États-Unis, sont intervenues pour peser sur le cours de la justice de notre pays et obtenir qu'il ne soit pas libéré et renvoyé au Liban.

C'est à la suite de leurs interventions que Dominique Perben s'y est une première fois opposé puis que Manuel Valls, alors ministre de l'Intérieur, a refusé de signer l'arrêté d'expulsion de Georges Ibrahim Abdallah vers le Liban, alors que cet arrêté conditionnait la mise en œuvre de la décision de libération prise par le tribunal d'application des peines.

Nous le réaffirmons : ce n'est ni aux États-Unis, ni à Israël de dicter la justice en France.

Georges Ibrahim Abdallah demande à être expulsé vers le Liban dont les autorités ont déjà déclaré qu'elles étaient prêtes à l'accueillir, demandant même cette expulsion. Une nouvelle décision de justice en faveur de sa libération ne pourra être effective que si son arrêté d'expulsion vers le Liban est signé par le gouvernement français.

Cette question de simple application du droit est donc, aujourd'hui, entre les mains du gouvernement. Nous demandons au président de la République, à la Première ministre et aux ministres concernés de faire le nécessaire pour que l'arrêté d'expulsion soit signé, afin que le tribunal d'application des peines puisse à nouveau se prononcer et que Georges Ibrahim Abdallah soit enfin libéré et puisse rejoindre sa famille au Liban.

Comme c'est le cas, en octobre, depuis de nombreuses années, une manifestation nationale pour la libération de Georges Ibrahim Abdallah se tient à Lannemezan, lieu de sa détention, le 22 octobre prochain.

Les organisations signataires de ce communiqué appellent leurs militant.es et toutes les personnes éprises de justice à participer à cette manifestation sur les bases de ce communiqué.

Les organisations signataires demandent instamment au président de la République, à la Première ministre et aux ministres concernés de signer sans attendre l'arrêté d'expulsion de Georges Ibrahim Abdallah vers le Liban, pour que cesse enfin ce déni du droit et que sa libération puisse être effective avant la fin de l'année.

Le 20 octobre 2022

Organisations signataires

Association France Palestine Solidarité (AFPS), Confédération générale du Travail (CGT), Confédération Paysanne, Ensemble!, Fédération nationale de la Libre Pensée, Fédération Syndicale Unitaire (FSU), Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP), Mouvement de la Paix, Parti Communiste Français (PCF), Parti de Gauche (PG), Syndicat national des personnels de l'éducation et du social (SNES-FSU), Une Autre Voix Juive (UAVJ), Union syndicale Solidaires